Réunion des directeurs de Dijon nord

31 aout 2022
Salle Edmond Michelet, Talant

Sommaire

- Intervention de Mme Facon, prévention, sécurité, santé au travail
- Accueil et changements dans les postes
- Points de secrétariat
- Programme pHARe
- Protocole sanitaire
- Les priorités nationales
- Informations de Mme Maroiller et Mme Brochot, enseignante référente :
  - L'école inclusive : PIAL secteur Talant
- Autres informations de la dasen
- Évaluations d'école
- Plan de formation des enseignants
- Information sur la semaine des stagiaires
- Informations TICE
- Informations EPS
- Informations diverses :
  - Élections des parents d'élèves
  - Information sur la réunion du rased

Intervention de Mme Facon, prévention, sécurité, santé au travail

Avant toute chose…

- Visites des écoles de l'IEN ou de l'équipe, dès cette semaine :
  - Jeudi : Bèze + Pichanges + Saint Nicolas + Beire
  - Les jours suivants : Darois + Daix + Saint Dominique + Triolet maternelle + Triolet élémentaire

Accueil
et
changements de postes

Informations sur les changements et départs et accueil de personnes

IEN	Mme Meunier Fabienne, IEN Dijon sud
	M. Viguié Jérôme, IEN de Châtillon

Directeurs, directrices :

M. Guinot, directeur élémentaire RPI Gemeaux-Pichanges-Spoy	Mme Yallo-Bard, directrice élémentaire RPI Gemeaux-Pichanges-Spoy
Mme Chauvot, directrice école primaire de Saint Nicolas, Mirebeau	Mme Dirand, directrice école primaire de Saint Nicolas, Mirebeau

Nouvelles structures d'écoles (écoles primaires / pôle scolaire) :

Mme Juaneda, directrice maternelle Daix	Mme Martin, directrice pôle scolaire de Daix
Mme De Lestrange, directrice maternelle Darois	M. Menecier, directeur pôle scolaire de Darois
M. Passereau, directeur élémentaire Is-sur-Tille	Directeur complètement déchargé 100%

Enseignants :

M. Bartholomey, maternelle Arceau	Mme Zonca Chloé, maternelle Arceau
Ouverture de poste	Mme Develle, maternelle Daix
M. Prochasson (retraite), élémentaire Darois	M. Mochet, PEFS 100%, élémentaire Darois
Ouverture de poste	Mme Gay, maternelle Darois
Fermeture de poste Fontaine-Française	Départ de Mme Petite-Malfoy (arrivée au rased d'Is-sur-Tille)
M. Duquesne, Hauteville élémentaire	Mme Molinot, PEFS 100%, Hauteville élémentaire
Mme Saint-Paul, Is-sur-Tille élémentaire	M. Schaller, Is-sur-Tille élémentaire
Mme Bertrand, Is-sur-Tille élémentaire	Mme Plasse, Is-sur-Tille élémentaire
Mme Bruder, maitre E, Is-sur-Tille élém.	Mme Petite-Malfoy, maitre E, Is-sur-Tille élém.
Mme Blazy, Is-sur-Tille maternelle	Mme Alberger, Is-sur-Tille maternelle
Mme Chantrait, Is-sur-Tille maternelle	Mme Piacentini dit Plaisantin, Is-sur-Tille maternelle
Mme Bertrand, élémentaire Marcilly-sur-Tille	Mme Bonnefoy-Renoud Camus, élémentaire Marcilly-sur-Tille

Enseignants :

Mme Bauchet, psy EN rased de Mirebeau (retraite)	Mme Borel Fabienne, psy EN rased de Mirebeau
Mme Hani, fermeture poste Enfants moins 3 ans, triolet maternelle	--------
Mme Blusseau, maternelle Triolet	Mme Calmès, maternelle Triolet
Mme Mille, Triolet élém. Talant	Mme Hani, Triolet élémentaire Talant
Mme Chavigné, Prévert élémentaire Talant	Mme Rodrigues Katia, Prévert élémentaire Talant
Mme Devieux, Prévert maternelle Talant (retraite)	Mme Fourcroy Mortet, Prévert maternelle Talant

Points du secrétariat

- Julie Kheribi :
  - Utiliser son adresse professionnelle pour communiquer avec l'administration sinon pas de réponse retournée ;
  - Gestion modifiée des remplacements, pôle remplacements DSDEN :
    - Contact avec le secrétariat de circonscription uniquement pour les absences prévisibles ;
    - Pour les absences imprévues, contact direct avec le pôle remplacements de la DSDEN.
      - QR code en ligne reçu par les enseignants sur i-prof.

  - Lien vers E-prim pour avoir tous les documents des directeurs.
  - Mme Magnien Cécile, référent directeur pour toute question sur les fonctions de direction : referentdirecteur21@ac-dijon.fr
  - Stagiaires en cours d'année dans les écoles :
    - Transmettre la convention au secrétariat de DN car délai de la signature de Mme Jehanno, SG, long.

Programme pHARe

pHARe

- Le harcèlement :
  - se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.
    - Ex. : surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe, des violences physiques (bousculades, coups), des vols, sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel (on parle alors de cyberharcèlement).

- Le carré régalien (https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435) :
  - une **organisation des ressources pour améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques** (quatre angles du carré) :
    - valeurs de la République,
    - radicalisation,
    - violences,
    - harcèlement.

pHARe

- A ce titre, le programme pHARe (déploiement dès R2022 dans les écoles) : *cf. PIA > ARENA > Enquête et pilotage*
  - **une plateforme digitale** dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupe :
    - tous les contenus éducatifs destinés aux élèves du CP à la 3e et aux adultes (parents, personnels)
    - les outils de suivi pour les responsables de l'établissement et les superviseurs académiques
    - une cartographie des actions à mener pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

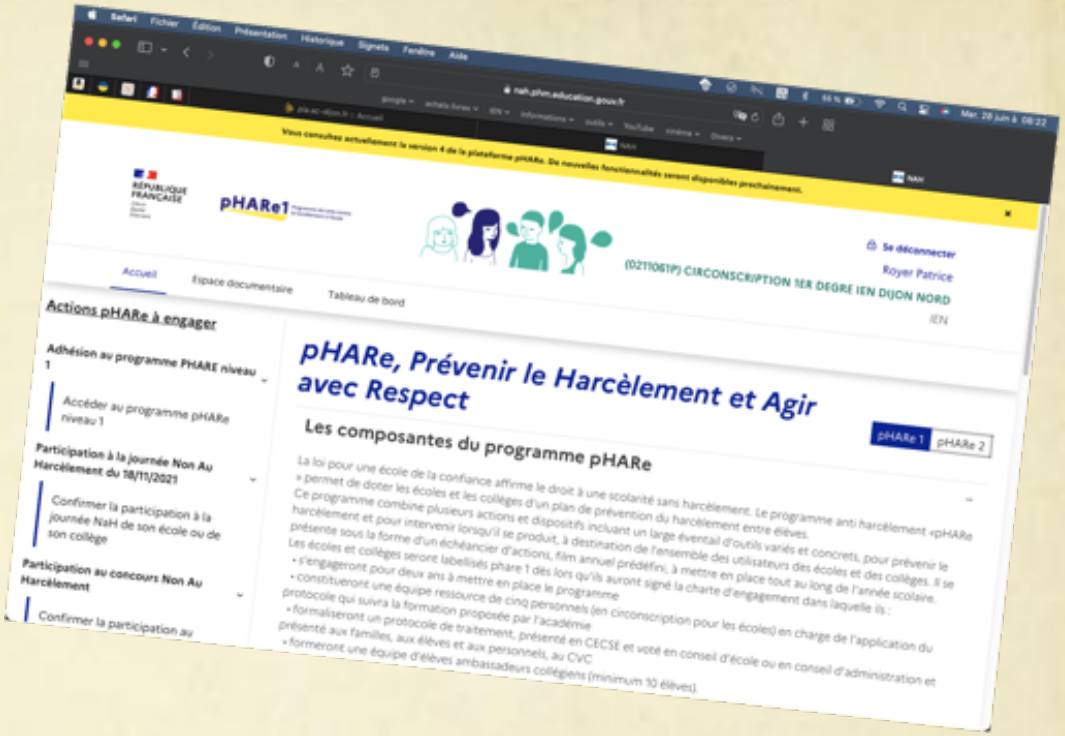

Objectifs :

- Prémunir l'école d'une gestion raisonnée de ces situations (protocole de prévention et protocole d'intervention) ;
- Former les directeurs : 2 x 3 heures ;
- Former les enseignants ;
- Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement.
- Enregistrement de toutes les écoles sur la plateforme pHARe 1 (2 ans) et pHARe 2 (3 ans) : signer la charte, protocole de gestion, participation aux actions annuelles

pHARe

- Le Ministère veut garantir que les situations de harcèlement seront gérées :
  - Formation des équipes ressources, des directeurs, des équipes pédagogiques ;
  - Élaboration d'un protocole de gestion des situations de harcèlement ;
  - 10 heures annuelles d'apprentissage formation des élèves dès le CP > 3e ;
  - Plusieurs ateliers de sensibilisation des parents organisés par les écoles ;
  - Participation aux temps forts annuels pour informer et prévenir les phénomènes de harcèlement.

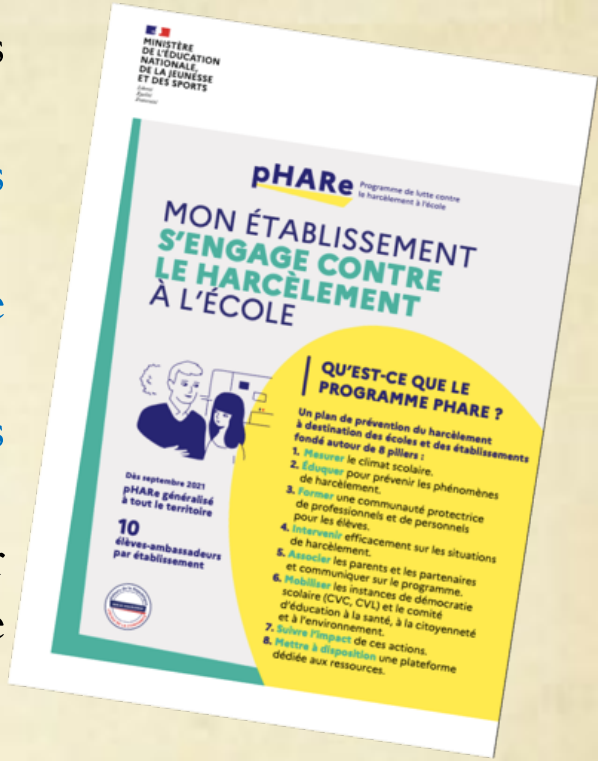
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Dès septembre 2021 pHARe généralisé à tout le territoire

10 élèves-ambassadeurs par établissement

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

- Mais aussi :
  - Des numéros d'appel nationaux :
    - Le 30 20 (plateforme de référence) : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes.
    - Le 30 18 : dédié à la cyberviolence, dont le cyberharcèlement.
    - Le 119 : enfance en danger.

Une organisation dans la circonscription

- « Équipe ressources », 6 personnes :
  - Ex. : IEN, erun, …
    - psychologues EN,
    - directeurs d'école (maternelle et élémentaire) ;
    - Coordonnateur de REP…
- Élaborer des protocoles de gestion des situations de harcèlement :
  - Un protocole de prévention (niveau circonscription) ;
  - Un protocole d'intervention (niveau écoles), adaptable *(possibilité de le rédiger en formation des directeurs)* ;

Exemples de ressources en circonscription

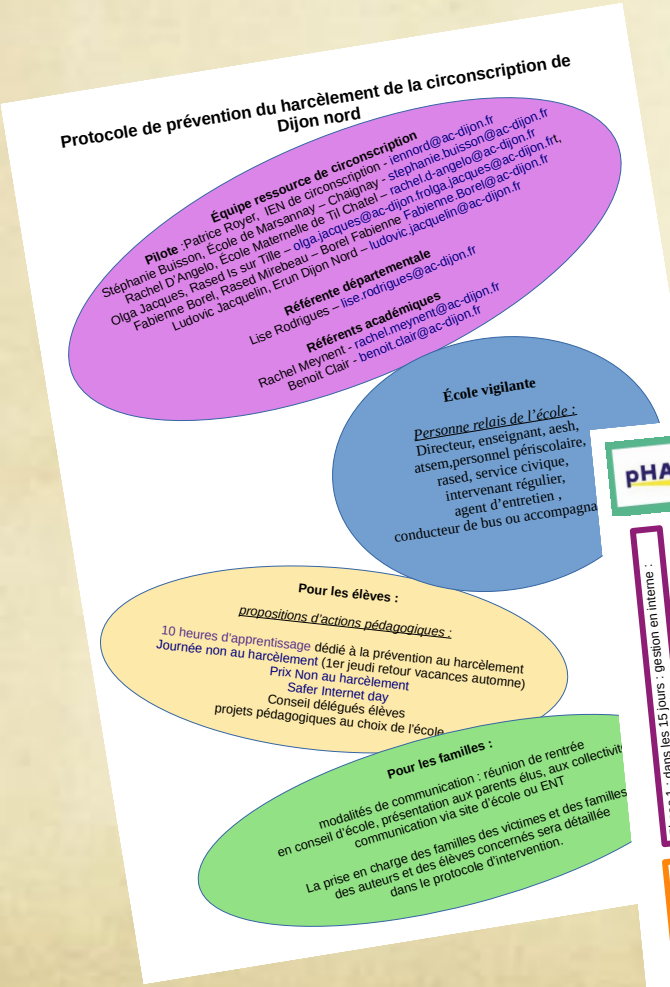

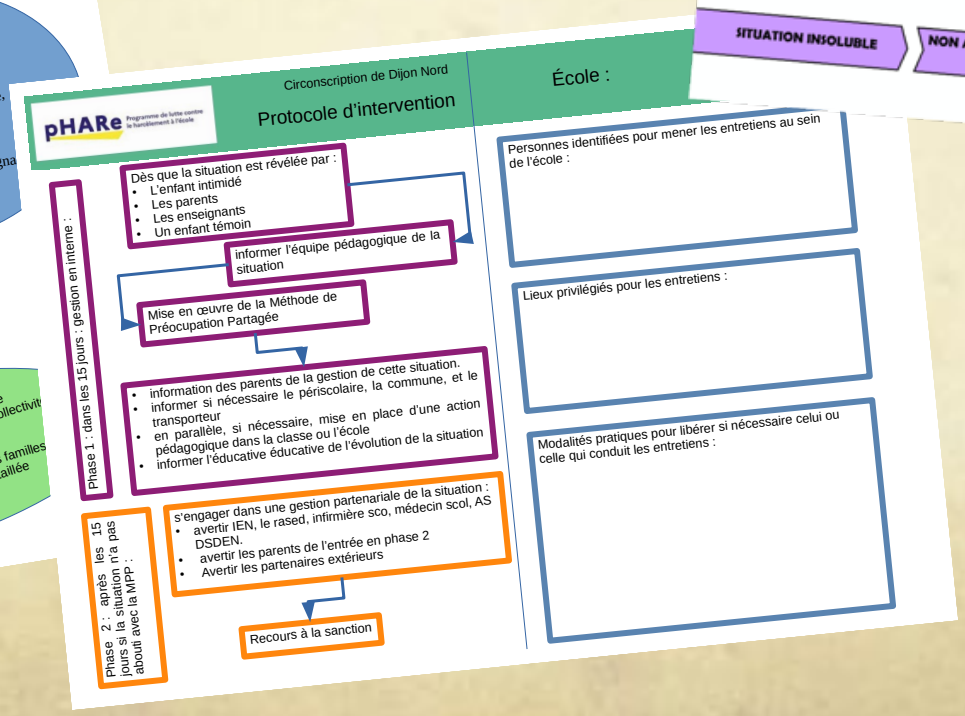

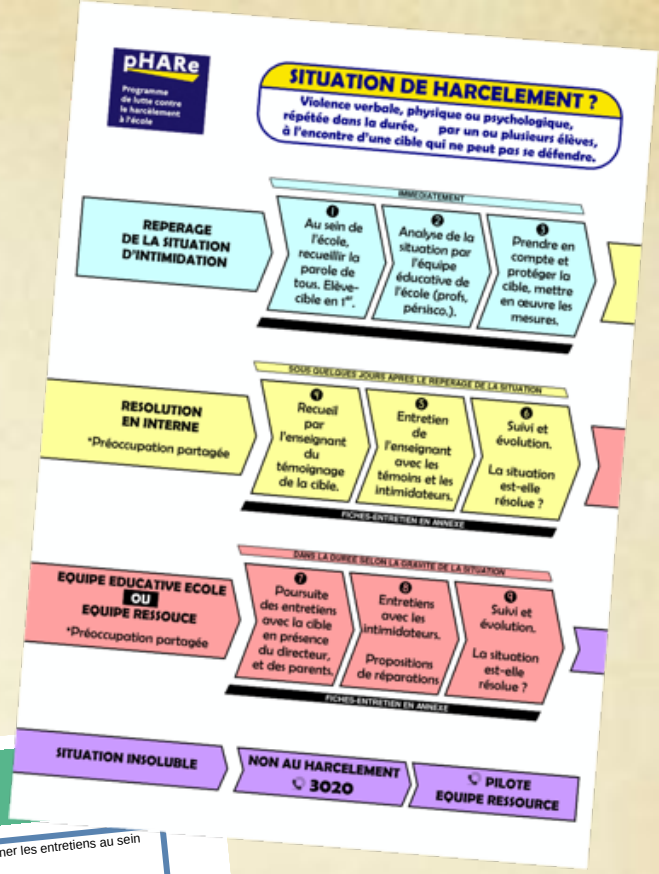

Quelques outils pédagogiques pour aider

Deux padlets (Mme Buisson) :

(https://padlet.com/buisson_stephanie/yhrv738a52xoudp4) :

Quelques outils pédagogiques pour aider

Deux padlets (Mme d'Angelo) :

(https://padlet.com/racheldangelo/is8r0y4bflncbdas) :

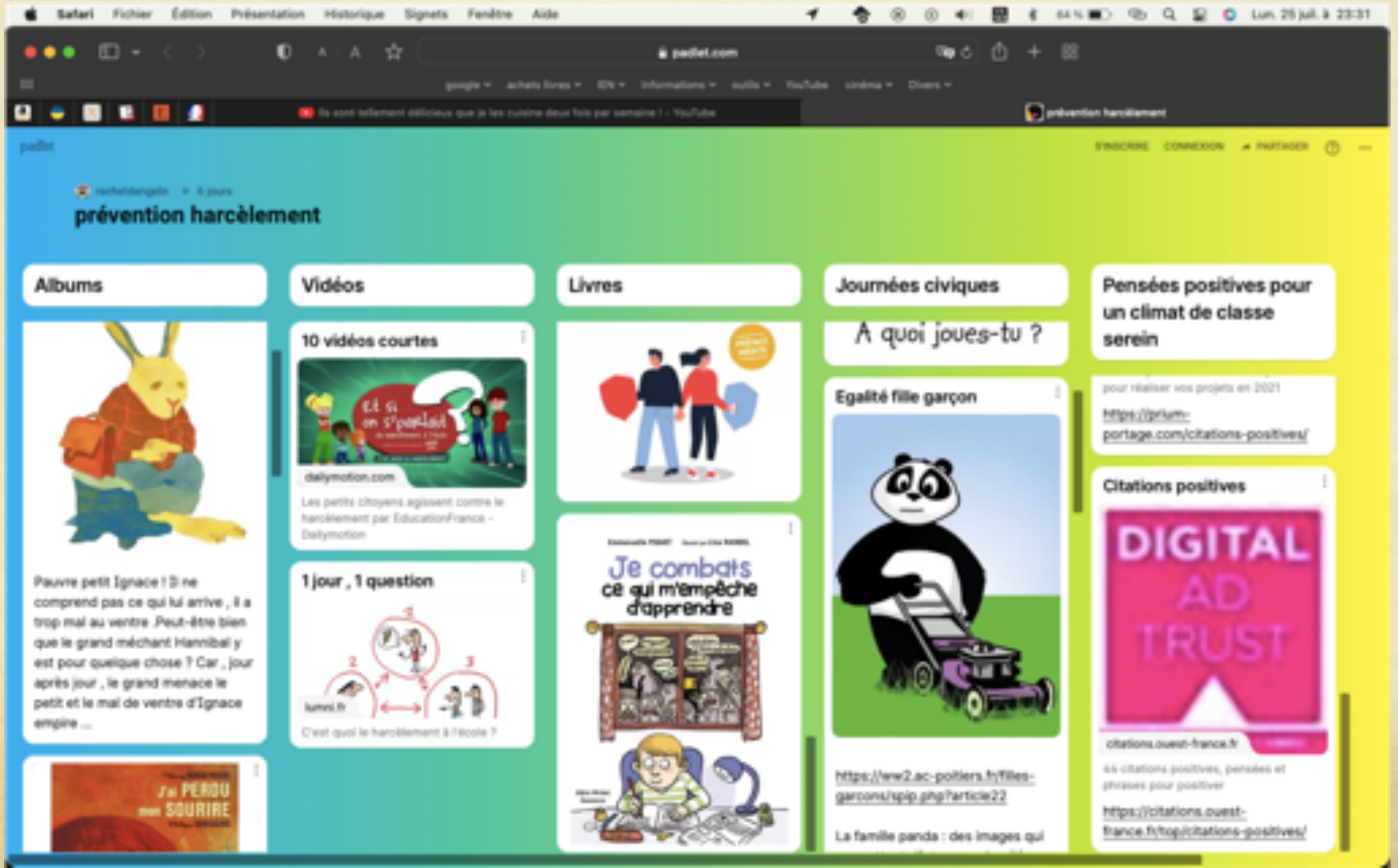

Outils pédagogiques

Des albums (sélection de Mme D'Angelo et ajouts) :

Calendrier des actions

- **A la rentrée :**
  - Présenter le protocole de prévention de circonscription en réunion de rentrée des parents ou conseil d'école, l'annexer au règlement de l'école ;
  - Adapter le protocole d'intervention pour garantir que l'école a mis en place un programme d'actions pour gérer les situations de harcèlement.

- **Actions pédagogiques possibles auprès des élèves (calendrier) :**
  - Octobre : inscription au concours NAH ;
  - Novembre : Journée NAH ;
  - Février :
    - *Safer Internet Day* ;
    - Envoi des productions du concours
  - Mai :
    - Concours NAH (phase nationale)

En amont de la formation des directeurs

- 2 courtes vidéos avec Damien Allereau :

La préoccupation partagée : une méthode pour traiter les situations de harcèlement (4:16) : https://www.youtube.com/watch?v=GvYFerHUpAk

La préoccupation partagée : exemple concret (3 :19) : https://www.youtube.com/watch?v=UwnD2FBtTTA

Protocole sanitaire

Modalités sanitaires pour la rentrée

- Plusieurs niveaux de mesures proportionnées :
  - **Socle ;**
  - **niveau 1 / niveau vert ;**
  - **niveau 2 / niveau orange ;**
  - **niveau 3 / niveau rouge.**
- Ce nouveau protocole comporte donc un socle :
  - appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la santé et de la prévention, et trois niveaux.
  - Le niveau 4 du protocole 2021-2022 n'est pas reconduit.
- Un délai de mise en œuvre de 10 jours sera recherché.
- Les évolutions les plus significatives pour ce cadre sanitaire sont :
  - l'application des règles retenues en population générale en matière de port du masque et de contact-tracing.
    - Il n'y aura plus de mesures spécifiques au milieu scolaire sur ces enjeux ;
  - la simplification des règles applicables aux activités physiques et sportives en extérieur.

Modalités sanitaires pour la rentrée

https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire.** Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours.**

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**
Protocole sanitaire	• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le premier degré** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. **En intérieur, distanciation adaptée à respecter**	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les **activités de basse intensité** compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Priorités nationales

Organisation de l'école

(BO du 24.06.2021, circulaire de rentrée du 29.06.2022)

- À l'automne, des réflexions collectives associant nos partenaires, à partir du projet de leur école : Conseil de la refondation de l'école le 8 septembre
  - identifier leurs atouts, leurs difficultés et leurs besoins.
  - Débats à l'échelon local dans les écoles : susciter, encourager et accompagner les initiatives les plus adaptées à la réussite des élèves, à leur épanouissement et à la résorption des inégalités scolaires.

- Dans la continuité de l'expérimentation marseillaise (généraliser progressivement la méthode) :
  - dispositif d'appui aux innovations locales pour la réussite des élèves : moyens supplémentaires pour soutenir les projets et les ambitions des équipes pédagogiques, accompagnement renforcé des académies, pour construire l'École du futur.

- Guerre en Ukraine :
  - L'École a su se mobiliser (accueil de 20 000 enfants déplacés d'Ukraine), trouver une solidarité, une convivialité et une continuité dans les apprentissages. Cet engagement est l'honneur de notre École et de la France.

- **1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux :**
  - **Agir dès la maternelle et poursuivre en élémentaire :**
    - Priorité réaffirmée. C'est à l'école maternelle que l'enfant devient progressivement élève, diversifie son lexique, découvre les apprentissages mathématiques et prépare sa réussite à venir.

BO du 24.06.2021, circulaire de rentrée du 29.06.2022)

- Priorité au français (maîtrise de la lecture et de l'écriture) et aux mathématiques.
- L'organisation en constellations sera maintenue et amplifiée.

- **Entrer dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves :**
  - L'évaluation des écoles sera amorcée dans le premier degré.

- **2. Une École engagée pour l'égalité et la mixité :**
- **Une École pleinement inclusive :**
  - Consolider une École pleinement inclusive : chacun a sa place.
  - PIAL couvrent désormais 100 % du territoire.
  - Consolider la relation avec les familles EBEP (prise de contact en amont de la rentrée, rencontre avec l'équipe pédagogique et l'accompagnant, facilitation des démarches).
  - Revalorisation des AESH : possibilité pour celles et ceux qui le souhaitent de travailler à temps complet, sur temps scolaire ou périscolaire, dans de nouveaux contrats à venir.
- **Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte :**
  - Dédoublement des classes dans les écoles maternelles et élémentaires en REP.
  - Le plafonnement hors EP des GS, CP et CE1 à 24 élèves.
- **Lutter contre les assignations sociales et territoriales :**
  - Attention particulière aux territoires ruraux isolés : mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle et sportifs.
  - L'expérience des Territoires éducatifs ruraux (TER) sera poursuivie et adaptée en lien avec l'École du futur.

BO du 24.06.2021, circulaire de rentrée du 29.06.2022)

- **3. Une École engagée pour le bien-être des élèves :**
  - lieu de bien-être pour les enfants *(se sentir accueilli, encouragé et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du harcèlement).*
  - **Une École fondée sur le respect de l'autre :**
    - Respect des élèves, (différences et diversité) et des familles envers les professeurs, l'autorité de leur savoir, ainsi qu'à l'égard de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Réciprocité du respect : dû à tout élève, de l'élève et de ses parents à l'institution et à ses représentants.
    - La laïcité et les valeurs de la République : piliers de notre École (transmission par les enseignements (EMC), par la participation des élèves à des actions éducatives (champ civique et mémoriel, engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen). Aucune atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République ne sera acceptée.
    - Discriminations, paroles et actes de haine raciste, antisémite, violences sexistes ou sexuelles n'ont aucune place à l'école. Les intimidations, dévalorisations, des enfants comme des adultes, non plus.
    - Egalité filles / garçons, femmes / hommes : impératif républicain (apprentissage d'un comportement responsable dans le respect de soi et des autres, lutte contre les stéréotypes de genre).
    - Lutte contre toutes les formes de harcèlement scolaire.
    - Comprendre l'univers numérique (analyser, trier, distinguer les informations dont chacun peut désormais être l'émetteur autant que le récepteur), être éduqué aux médias et à l'information.

BO du 24.06.2021, circulaire de rentrée du 29.06.2022)

- **Une attention accrue à la santé mentale des élèves, priorité absolue :**
  - Effets délétères de la crise sanitaire sur la santé mentale (troubles anxieux, affaiblissement de l'estime de soi).
  - Veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes.
- **L'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves :**
  - L'éducation artistique et culturelle (EAC) et la pratique sportive : deux priorités.
    - Rencontre avec les artistes et avec les œuvres, acquisition de connaissances et sur la pratique artistique.
  - La rentrée en musique (depuis cinq ans) sera poursuivie.
  - Pratique régulière de l'activité sportive : condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe.
    - 30 minutes d'APQ généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France.
- **S'engager pour l'environnement et le développement durable :**
  - Les écoles poursuivent leur action pour rechercher la sobriété écologique : éco-délégués, labellisation E3D.
  - *Guide de la sobriété écologique* à venir : agir et évaluer l'empreinte environnementale (sobriété énergétique, numérique, lutte contre le gaspillage, bonnes pratiques en termes d'activités extérieures, etc.).

- L'École et ses personnels doivent être reconnus, promus et respectés.

L'école inclusive PIAL de Dijon nord, Ouest, Semur

communication de Mme Maroiller, coordonnatrice du PIAL

Informations (décharge du PIAL J/V)

- PIAL de Dijon Nord-Ouest-Semur :
  - Moyens très limités en cette rentrée et en attente de recrutement (+ 2 postes) ;
  - Positionnement d'AESH sur les groupes scolaires si notification actée ;
  - Redéploiement des AESH (même si AESHi) si absence de l'élève ;
  - AESH mutualisée n'a pas d'heures attribuées fixes par enfant : l'objectif est de travailler l'autonomie.
  - Faire remonter l'emploi du temps des AESH au coordonnateur du PIAL.
    - Mettre à jour l'emploi du temps si changement dans la scolarité de l'élève.
  - Attention au contrat des AESH avec les heures hebdomadaires à respecter : soit 19,25 heures ou 22 heures devant élèves.

- Question de la pertinence d'une réunion des directeurs sur les AESH en période 1 sur le PIAL ?

Focus sur l'une des priorités nationales : informations de Mme Pascual, IEN maternelle

Formation, accompagnement des PE en GS-CP

- Propositions :
  - 1 constellation spécifique maternelle pour les PE nouvellement nommés en GS-CP (qui ne sont pas déjà en constellation) ;
  - Sur la base du volontariat (Mme Chambert, Mme Gillot-Itasse, Mme Fromholtz, Mme Grosselin) ;
  - Choix possible laissé à l'appréciation des PE concernés :
    - Soit la constellation d'accompagnement de 30 heures ;
    - Soit la journée de formation raccourcie du 26 septembre 2022 ;

- Une réunion d'information sur ces accompagnements le 20 septembre 2022.

Informations pédagogiques sur le sommeil et l'apprentissage

(recherches de Mme Stéphanie Mazza, Laboratoire RESHAP Université de Lyon CSEN groupe « Bien-être à l'école »)

- Sommeil : un besoin qui évolue tout au long de la vie :
  - De 3 à 5 ans, **besoin de 10 à 13 heures de sommeil** sur un cycle de 24 heures.
  - Continuer de raisonner en « cycle de sommeil sur 24 heures », quand l'élève entre à l'école maternelle.

- Adaptation de l'école aux besoins de l'enfant :
  - MS : 40% enfants ont encore besoin de la sieste, et encore un besoin réel pour certains enfants à 5 ans.
  - Si ce temps de sieste n'est pas proposé aux enfants qui en ont besoin : conséquences sur la **qualité de l'apprentissage, sur son développement et sur son temps de sommeil nocturne.**
  - Contrairement aux idées reçues, si on empêche un enfant de faire la sieste en pensant qu'il dormira mieux la nuit : entrave de son sommeil nocturne car cet enfant sera trop fatigué, trop dans l'hyper activité et n'arrivera pas à gérer ses émotions.
  - L'école **doit observer les besoins de chaque enfant**, et répondre à chacun en fonction de ses besoins.

Informations pédagogiques sur le sommeil et l'apprentissage

(recherches de Mme Stéphanie Mazza, Laboratoire RESHAP Université de Lyon CSEN groupe « Bien-être à l'école »)

- Cycle de sommeil :
  - Rappel : 90 mn et alternances de phases de sommeil lent léger/lent profond/paradoxal.
  - Dans un environnement bruyant, si nous sommes réveillés, **nous recommençons au début du cycle** (=> certains enfants n'arrivent jamais au stade de sommeil profond réparateur).

- **Le sommeil permet de récupérer mais aussi de « nettoyer » le cerveau et de favoriser la sécrétion de l'hormone de croissance.**
  - **Dormir pour grandir :**
    - Favoriser la maturation cérébrale (jusqu'à 25 ans), pendant le sommeil profond :
      - Manque et privation de sommeil => troubles de l'attention, difficulté à gérer ses émotions, troubles du comportement, etc.
    - Éliminer les toxines et réguler son métabolisme (liens entre diabète de type 2 et manque de sommeil) ;
    - Préparer et stimuler le système immunitaire ;
    - Développer les performances scolaires (temps de sommeil à 3 ans est prédictif de la réussite dans les apprentissages).

Informations pédagogiques sur le sommeil et l'apprentissage

(recherches de Mme Stéphanie Mazza, Laboratoire RESHAP Université de Lyon CSEN groupe « Bien-être à l'école »)

- Étude canadienne : 4 profils de dormeurs :
  - profil A : dorment **suffisamment et de manière constante** pendant les 6 premières années ;
  - Profil B : ceux moyennement stables **mais une heure en moins (sommeil court et instable) ;**
    - **3 fois plus de risques** d'avoir des difficultés de vocabulaire et de compréhension.
  - Profil C : ceux qui sont **en manque / privation** de sommeil :
    - multiplie par **3 les difficultés ainsi que le contrôle des émotions** (peut mener à l'hyperactivité).

- Nécessité d'en parler en équipe pédagogique et de faire passer des informations aux parents sur le sommeil.

Informations pédagogiques sur le sommeil et l'apprentissage

(recherches de Mme Stéphanie Mazza, Laboratoire RESHAP Université de Lyon CSEN groupe « Bien-être à l'école »)

- Pistes de réflexion :
  - Projet : une école endormie en début d'après-midi ;
  - Sacs à sommeil ;
  - Projet : Une semaine de sommeil à la rentrée ;
  - Des ateliers partagés parents/enfants ;
  - Des séances pédagogiques (« Jour/nuit », « Pourquoi on dort ? ») ;
  - Distinction du retour au calme, de la préparation au coucher et des rituels d'endormissement ;
  - Ritualisation du coucher et de l'endormissement : timers, temps de respiration… ;
  - En faire une réflexion d'école : avec les services des atsem l'après-midi et du fonctionnement des classes.

Informations pédagogiques (domaine des mathématiques) en perspective des évaluations nationales de CP

ACADÉMIE DE DIJON

III. SEMINAIRE NATIONAL IEN MATERNELLE

2. Les évaluations nationales mathématiques début CP

POINTS CLES

La maîtrise des nombres de **1 jusqu'à 5** se fait progressivement et **prend du temps** (au moins un an)

→ **Installer durablement les 3 premiers nombres**

A partir de 5, le principe cardinal est acquis
→ Pas d'autres limites que la connaissance de la comptine et des décompositions

→ **Aller rapidement jusqu'à 10 pour travailler longtemps les différentes décompositions**

Informations pédagogiques (domaine des mathématiques) en perspective des évaluations nationales de CP

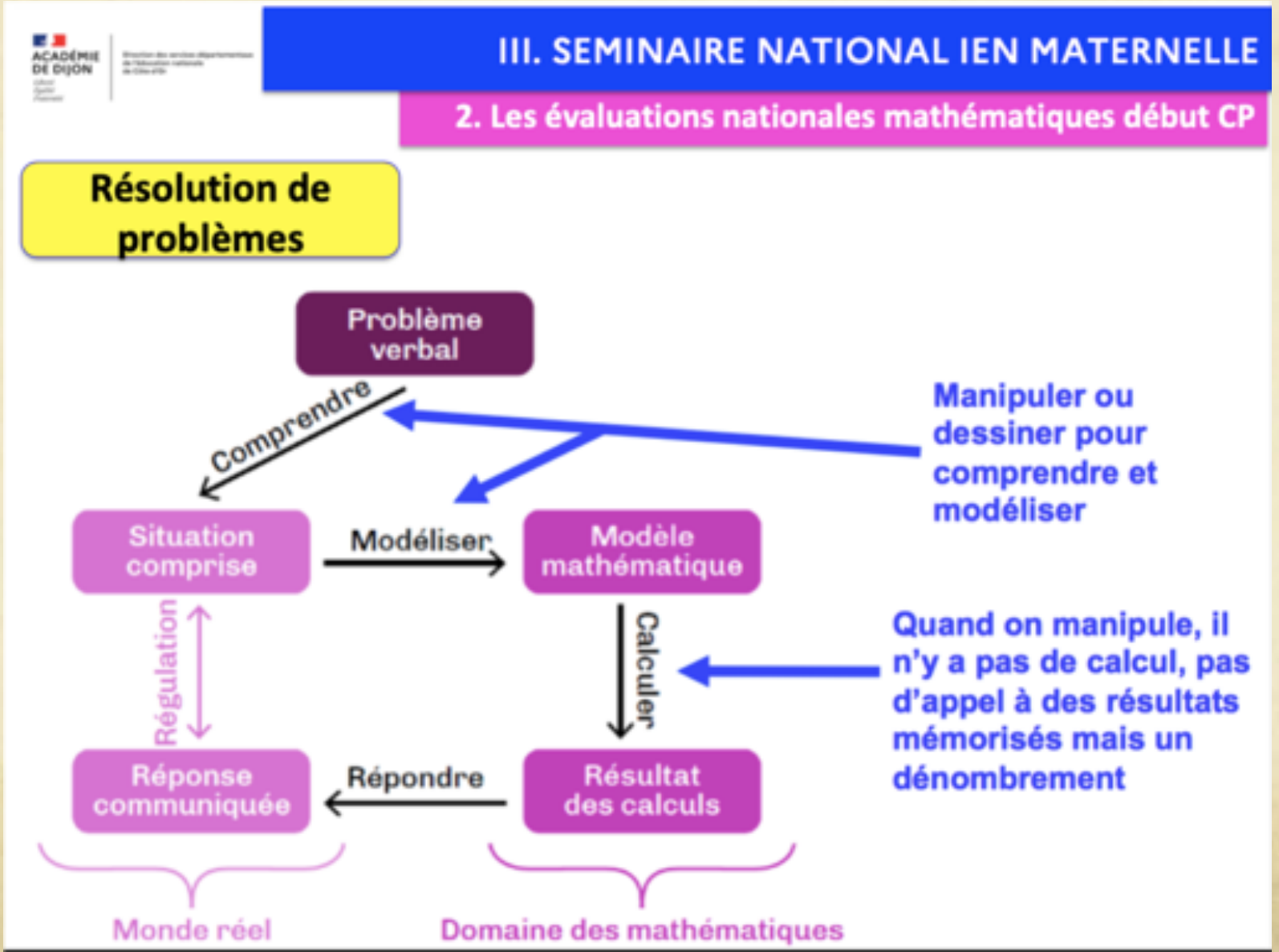

Informations pédagogiques (domaine des mathématiques) en perspective des évaluations nationales de CP

ACADÉMIE DE DIJON

III. SEMINAIRE NATIONAL IEN MATERNELLE

2. Les évaluations nationales mathématiques début CP

POINTS CLES

Résolution de problèmes

Résoudre des problèmes à l'école maternelle est fortement lié **au travail de compréhension en français**

→ **« JOUER » l'histoire du problème pour bien la comprendre**

→ **Faire des PONTS entre les nouvelles situations et les situations étudiées précédemment**

Travailler sur le lexique

Informations pédagogiques (domaine des mathématiques) en perspective des évaluations nationales de CP

ACADÉMIE DE DIJON

III. SEMINAIRE NATIONAL IEN MATERNELLE

2. Les évaluations nationales mathématiques début CP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IGÉSR

Les jeux de dés…

- **Des dés, oui mais pas n'importe quels dés**
  - Liés au niveau de l'élève…
  - Deux dés plutôt qu'un…
  - Des constellations ou des chiffres…

Autres informations de la dasen sur la rentrée

Priorités selon dasen (CIEN 08/07/22)

- Circulaire de rentrée : changement dans la continuité
  - Nouveautés :
    - Fondamentaux :
      - évaluations avec un projet d'extension aux classes de CM1 à titre expérimental et en 4e
    - Importance du C3 :
      - Expérimentation de nouvelles organisations pédagogiques en 6e : travail sur l'autonomie
    - Lutte contre les assignations sociales et territoriales :
      - TER à poursuivre avec indicateurs de fragilité
      - Cités éducatives : Chenôve, de Dijon (Fontaine d'Ouche et Grésilles).
- **Plan sciences :**
  - Identifier une école par circonscription qui serait intéressée par le Plan sciences

Évaluations d'école 2022-2023

Rappels

- La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 *Pour une école de la confiance*, crée le ***Conseil d'évaluation de l'École.*** Ce *Conseil d'évaluation de l'école* a été installé fin janvier 2022.

- Objectifs de l'évaluation d'école :
  - améliorer la qualité des apprentissages des élèves, leur parcours, leur réussite éducative et leur vie dans l'établissement ;
  - améliorer les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et le bien-être dans l'établissement ;
  - Dégager de nouvelles marges de manœuvre pour améliorer son action pédagogique et éducative en ouvrant de nouvelles perspectives ;
  - Mettre en évidence, mutualiser les pratiques innovantes, les initiatives, les points forts de l'établissement ;
  - Renouveler ou actualiser le projet d'école.

Rappels

- **Dans une évaluation d'école (ou d'établissement), 4 domaines sont évalués :**
  - Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
  - La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
  - Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
  - L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

- **Les étapes de l'évaluation d'école :**
  - ***Préambule :***
    - L'IEN de la circonscription vient présenter l'évaluation d'école aux partenaires, demande aux élus et aux collectivités la possibilité que leur personnel puisse y participer.
  - **1. Une auto-évaluation** de l'école par son équipe avec un regard de ses partenaires :
    - Cette phase est prise sur les 18 heures de formation des enseignants de l'année en cours ;
    - Les élus ne participent pas aux évaluations d'écoles mais leur personnel peut y participer comme ceux du périscolaire ;
    - Les parents et les élèves (selon l'âge) peuvent participer à l'évaluation de leur école.
  - **2. Une évaluation externe** par une équipe multicatégorielle autre que celle de l'école (rapport communiqué et envoyé à la Dasen) : cette équipe est composée par le rectorat.

Calendrier 2022-2023

- Durée de l'évaluation d'école externe :
  - Entre 2 et 3 jours selon la taille de l'école évaluée (observations en classe, entretiens collectifs ou individuels, recueil de données, rédaction du rapport et du diaporama de présentation finale, ½ journée de restitution à l'équipe pédagogique et aux partenaires).
- **3. Un accompagnement de l'école comme suite donnée aux problématiques soulevées** (formation ou autres…)

- Calendrier : 3 sessions d'évaluation d'écoles :
  - Session 1 :
    - Auto-évaluation pendant 3 mois (octobre, novembre, décembre)
    - Évaluation externe en janvier 2023 (du 09/01 au 13/01).
  - Session 2 :
    - Auto-évaluation en novembre, décembre, janvier
    - Evaluation externe en février 2023 : du 27/02 au 03/03.
  - Session 3 :
    - Auto-évaluation en décembre, janvier, février 2023
    - Evaluation externe en mars 2023 : du 27/03 au 31/03.

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
session 1	Pôle scolaire de Lamargelle mt / élém + Saulx-le-Duc mat/élém	Bèze élém / mat + Renève mat / élém	Arceau mat / élém + Beire mat / élém	Talant Paul Langevin mat / élém	Pôle scolaire de Belleneuve mat / élém
	5 classes	9 classes	9 classes	8 classes	9 classes
session 2	Talant mat / élém des écoles Marie Curie + jean Macé	pôle scolaire de Fontaine-Française mt / élém	Daix mat / élém + Darois mat / élém + Hauteville mat / élém	Marsannay-le-bois mat / élém	Is-sur-Tille mat / élém
	5 classes	10 classes	17 classes	5 classes	15 classes
session 3	Talant mat / élém des écoles Prévert + Triolet	Marcilly-sur-Tille mat / élém	Pôle scolaire de Mirebeau mat / élém	RPI mat / élém de Gemeaux / Pichanges / Spoy	Til-Châtel mat / élém
	24 classes	8 classes	10 classes	8 classes	7 classes

Venue IEN en conseil d'école

- Préparer la 2e session :
  - Conseils d'école maternelle et élémentaire Marie Curie et Jean Macé :
    - Dates approximatives des prochains conseils d'école ?

- Préparer la 3e session :
  - Conseils d'école maternelle et élémentaire Prévert et Triolet :
    - Dates approximatives des prochains conseils d'école ?
    - Un conseil d'école exceptionnel commun par site (maternelle + élémentaire) est-il envisageable ou pas ?

Évaluations nationales

Priorités nationales

- **Calendrier :**
  - **Début d'année, semaine du lundi 12 septembre au vendredi 23 septembre 2022.**
  - **à mi-parcours** doit se tenir dès la semaine **du lundi 16 janvier et le vendredi 27 janvier 2023.**

- **Modalités :**
  - **cinq séquences** de 8 à 12 minutes chacune : **trois en français** et **deux en mathématiques.**
    - Site avec documents des évaluations / les livrets PE + un diaporama + des vidéos en langue des signes :
      - https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp

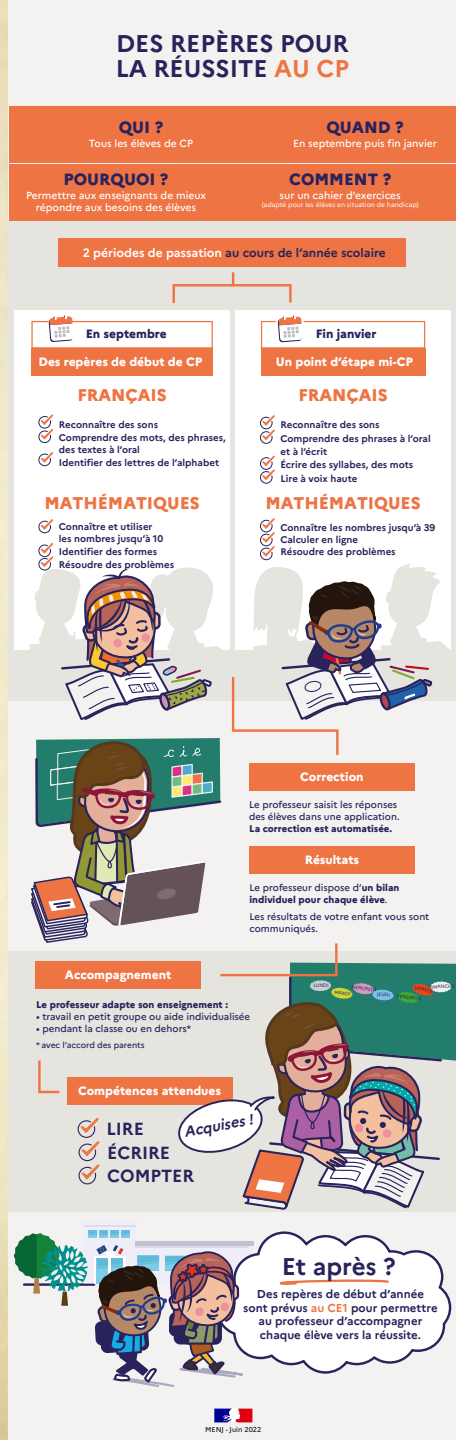

Mme Palumbo, Mme Steimetz

Informations sur le plan de formation

Formation 2022-2023

ÉVALUATION D'ÉCOLES

18h00 *hors temps scolaire*

EM-EE J.PREVERT
EM-EE E.TRIOLET
EM .MACE - EE M.CURIE
Pôle scolaire LAMARGELLE – EE SAULX-LE-DUC

CONSTELLATIONS
MATHS - FRANÇAIS

30h00 ➡ **24h00** *hors temps scolaire*
6 h00 *temps scolaire*

Communication aux enseignants concernés
MPP/CS

Français
6h00
Cf. MPP

MATHS
6h00
Cf. CS

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES
18h00

AUTRES
6h00

TICE : plan de relance en équipement informatique (Is-sur-Tille élémentaire + Bèze élémentaire)
pHARe : écoles de Til-Châtel maternelle et élémentaire + pôle scolaire de Marsannay-le-bois
projet Théâtre (CLEA) : Arceau et Beire
Easco : élémentaire de Marcilly
CLEA : danse avec école de musique, C2 : Renève et Fontaine-Française
Inscription personnelle au choix sur les propositions départementales (LVE, projet Numérique (classe tablettes, Robots), Ecole et cinéma, Savoir nager et savoir rouler...)

Informations sur la rentrée des PEFS

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Étudiants et stagiaires 2022 / 2023

INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Dijon
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

L3 → M1

95 M1

3 stages auprès d'un MAT

Suivi de mémoire

M1 → M2

37 M2 SOPA

Stagiaire en observation et pratique accompagné.
Étudiant / convention de stage / 1200 euros par an

L	M	M	J	V
En classe stage filé	à l'INSPE			

En classe Lundi OU vendredi

L	M	M	J	V
à l'INSPE				En classe stage filé

Si en poste sur Dijon, 10 mercredis en classe.

2 sessions massées accompagnées :
- NOV DEC (21/11 au 02/12)
- JAN (09/01/2023 au 20/01/2023)

chez un PEMF d'un cycle différent

Tutorat : 1 PEMF et 1 P INSPE

Visite n°1 PEMF pendant **stage filé en P2 (8 nov au 20 déc)**

Visite n°2 P INSPE pendant **stage filé en P3 (11 janv au 14 mars)**

2 stages massés à chaque fois chez le même PEMF **mais de cycle différent du PEMF du stage filé** : rédige un CR pendant stage massé 2

SOPA, ECA, on ne parle pas de procédure d'aide, il peut y avoir des visites supplémentaires

52 M2 ECA

Étudiant contractuel alternant. Contrat / 700 euros par mois

L	M	M	J	V
En classe stage filé	à l'INSPE			

En classe Lundi OU vendredi

L	M	M	J	V
à l'INSPE				En classe stage filé

Si en poste sur Dijon, 10 mercredis en classe.

2 sessions massées « **responsabilité** » :
- NOV DEC (21/11 au 02/12)
- JAN (09/01/2023 au 20/01/2023)

Tutorat : 1 PEMF et 1 P INSPE

Visite n°1 P INSPE pendant **stage filé en P2 (8 nov au 20 déc)**

Visite n°2 PEMF pendant **stage filé en P3 (11 janv au 14 mars)**

2 stages massés dans **la même classe**. **en option :** Visite Tuteur DSDEN **si demandé par le M2** rédige CR pendant stage massé 2

M2 → FS

Arrêté du 04/02/22

38 FS Temps Plein

Stagiaire titulaire MEEF et du concours

Une année scolaire à temps plein + 12 jours de formation INSPE.
Ces 12 jours sont remplacés par les ECA

1 visite prise de contact CPC en septembre

3 visites PEMF pendant au cours de l'année

1 bilan intermédiaire

26 FS Mi-Temps

Stagiaire titulaire autre master et du concours

L	M	M	J	V
à l'INSPE			En responsabilité en classe	

Tutorat : 1 PEMF et 1 P INSPE (à l'arbitrage)

1 visite prise de contact CPC en septembre

1 visite PEMF, 1 visite P INSPE, 1 visite conjointe

1 bilan intermédiaire

Lauréat du concours 2022 → T1

60 T1 — 2 visites CPC ou DEA

64 T2 — 2 visites CPD

53 T3 — 1 visite CPC

	Lundi 29 août	Mardi 30 août	Mercredi 1er Septembre
8H45 11H30	Accueil CANOPE amphi Bouchard, de M le Recteur et de Mme la Directrice de l'INSPE 9h00 à 10h00 Public accueilli : Fonctionnaires stagiaires TEMPS PLEIN Fonctionnaires stagiaires MI-TEMPS M2 Contractuels ALTERNANTS De 10h00 à 10h45 Intervention DSI – DPE4 10h45 – 11h30 présentation MGEN Salles réservées :	**Formation par cycle : Posture de l'enseignant** ➢ **C1 :** Catherine PASCUAL, IEN ; Muriel BLANDIN-JOBARD, CPC, Geoffrey FOURNIER CPC Lieu : à déterminer ➢ C2 et 3 : Agnès GOLAY, CPD Sciences Catherine PRELOT-GODARD, CPD-AV Céline CHOQUET, CPD EM Sylvie BENOIT, CPD EPS Réjane MOITON, CPD LVE Olivier DUPUY, CPD numérique Lieu : à déterminer	Les PEFS sont invités à rejoindre leur école d'affectation **la journée entière**
13H00 – 17H00	Accueil amphithéâtre à l'INSPE, Intervention de Mme la DASEN 13h00 à 14h30 Accueil des PEFS plein temps et mi-temps, et les M2 Alternants sont accueillis par l'IEN de la circonscription de rattachement et son équipe Salles réservées : M Matet, Mme Léothaud Présentation du Vadémécum 14h30 – 15h15 Public accueilli : Fonctionnaires stagiaires TEMPS PLEIN Fonctionnaires stagiaires MI-TEMPS M2 Contractuels ALTERNANTS	**Formation par cycle :** **Aide à la prise de fonction, préparation de la classe** ➢ **C1 :** Muriel BLANDIN-JOBARD, CPC ; Geoffrey FOURNIER CPC, Sylvie MAUPASSANT, CPC Lieu : à déterminer ➢ C2 : Claire VAUTRAIN, CPC Maria-Pia PALUMBO, CPC Lieu : à déterminer ➢ C3 : Florence FREROT, CPC Angela CASANOVA, CPC. Lieu : à déterminer Formations en préparation	
	Partenaires (atrium Dumont) 15h15 – 15h45		
	Site INSPE Accueil 15h45 -17h00 **M2 Alt et SOPA** Site INSPE Accueil 15h45 -17h00 **FS Temps plein FS mi-temps**		

Stagiaires de cette rentrée

- PEFS : 116 berceaux prévus :
  - 1 visite par CPC de contact en P1.
- Étudiants M2 stagiaires dits « contractuels alternants » :
  - Peuvent être affectés en école soit le lundi, soit le vendredi ;
  - Pas d'interdiction d'affectation sur le niveau CP comme les PEFS ;
    - 1 visite du tuteur INSPE + 1 visite tuteur DSDEN (DEA)
    - 1 visite par CPC de contact en P1
  - Auront des stages massés en 2 x 2 semaines (avec 1 visite INSPE) ;
  - Pas de procédure d'alerte comme pour les PEFS (car étudiants) et dc possibilité de mettre fin à leur contrat. Mais attention à la période d'essai à prendre en compte.

Informations TICE

TICE

- PIAL : présentation du site AESH avec les outils numériques pour les PE.
- La pédagogie en tant que levier (M. Belin, erun ASH) :
  - Propositions d'adaptations pédagogiques et de différenciation par des outils numériques :
    - Adapter un texte pour faciliter sa lecture ;
    - Logiciels pour la prédiction de mots, pour la dictée vocale ;
    - Application pour rendre accessible des opérations mathématiques (opérations) ;
    - Pour les PE, communication par applications avec des pictogrammes.

TICE

- Nouvelle plateforme pour la rentrée
  - Applications testées : applications numériques partagées (*Tchap*, *Tribu*, *Evento*, *Transfert*…) ;
  - Portail *Tubes* : instance nationale de dépôt de vidéos :
    - car vidéos d'enseignants sur *Youtube* = problématique ;
    - Chaines thématiques pour les enseignants ;
    - Partage tout public et partage privé pour les constellations.

Informations EPS

EPS

- Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire, Note de service du 27-7-2022
- Bénévoles
- Priorités nationales EPS (natation, savoir rouler…)
- Rencontres EPS de circonscription
- Association de circonscription

Informations diverses

Précisions sur les journées de pré-rentrée et de solidarité

Journée 1 de Pré-rentrée (01.09.22)	Journée de Solidarité	Journée 2 de Pré-rentrée
Réunion des directeurs	½ journée à prévoir pour les besoins institutionnels à venir	A préciser : ½ journée formation des directeurs programme pHARe (+ 3 heures prises sur la Formation continue des directeurs de 12 heures)
Travail dans les écoles	½ journée à prévoir pour les besoins institutionnels à venir	En attente des informations de la Dasen

Informations sur les élections des parents élus

Toutes académies, à l'exception de La Réunion et de Mayotte

		Scrutin Vendredi 7 octobre 2022	**Scrutin** Samedi 8 octobre 2022
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 16 septembre 2022 minuit	Samedi 17 septembre 2022 minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 26 septembre 2022 minuit	Mardi 27 septembre 2022 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 28 septembre 2022 minuit	Jeudi 29 septembre 2022 minuit
Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 30 septembre 2022 minuit	Samedi 1er octobre 2022 minuit
Tirage au sort **1er degré**	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		

Informations diverses

- Réunion du Rased le lundi 10 octobre 2022 (14 heures – 17 heures, salle de réunion Marey à Campus).
- Réunion des TR mercredi 31 septembre, de 14 heures à 15 heures, salle Kergomard, site Campus.

Bonne rentrée à vous et
bon retour dans vos écoles